

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

(Du 27 août au 3 septembre).

La liquidation de la fin d'août a rendu, pendant quelques jours, de la vie et de l'animation aux affaires. La rente 3 p. %, qui était presque tombée à 70 fr., s'est relevée à 70 60 en liquidation, et le lendemain à 71 25. Le report était tombé à 40 c., et même à 30 c. sur la rente, tandis qu'il était en même temps très-moédiéré sur les chemins, et ne ressortait pas à plus de 4 1/2 p. %, déductions faites des capitaux.

Cette diminution de taux des reports donnait quelques espérances pour la hausse, mais elles n'ont pas été de longue durée. Labaisse des chemins est devenu entraver la reprise de la rente, et entraîner de nouveau le marché dans un mouvement rétrograde. Il y a eu de fortes livraisons d'actions qui ont fait reculer tous les cours.

On dirait que la spéculation, qui a si longtemps délaissé la rente pour se porter sur les chemins, semble disposée maintenant à abandonner ces dernières valeurs; la baisse des recettes, qui avait passé inaperçue au commencement de la saison, commence à exercer sur le moral des spéculateurs une certaine influence. On a vendu des titres à cette dernière liquidation, afin de reprendre les valeurs à de plus bas cours; mais du train dont la baisse a marché en quelques jours, il ne nous paraît pas que le moment des rachats doive être fort éloigné. Au surplus, cette baisse si rapide des chemins créera, sans aucun doute, un découvert qui sera un puissant élément de reprise.

Voici les derniers cours à terme des actions de chemins de fer le lendemain de leur liquidation.

Orléans, 1360; Nord, 1017 50; Est ancien, 925; Est nouveau, 840; Lyon, 1350; Méditerranée, 1745; Midi, 735; Ouest, 945; Grand-Central, 671 25; Genève, 790; Chemins Autrichiens, 877 50; Béziers, 580; Sardes, 638 75.

Il se fait des affaires suivies sur le marché des valeurs industrielles. Quelques-unes attirent les capitaux disponibles. Parmi les nouvelles affaires, la Compagnie territoriale du bois de Boulogne, dont les titres sont en cours d'émission, occupe vivement l'attention publique. Les bases sur lesquelles repose cette Société, et la nature de ses opérations, lui ont valu une affluence considérable de souscripteurs.

Une Compagnie, dont la souscription s'enlève aussi avec beaucoup de succès, et qui se recommande par un but éminemment utile, est celle des Maisons mobiles, créée sous le patronage de la Caisse centrale de l'industrie. Les actions de cette dernière valeur sont recherchées à 155.

Les actions de l'hôtel Rivoli sont faibles de 100 à 102 50, et celles des Voitures de places à 106 25. Le Gaz parisien est lourd à 792 50, et les Omnibus à 860. On se porte avec empressement sur les actions de la nouvelle Société d'Herseange et de Saint-Nicolas, qui sont cotées au parquet au-dessus du pair; on doit attribuer cette faveur à l'activité avec laquelle les travaux ont été repris.

La Compagnie des omnibus de Londres continue à développer son exploitation et à obtenir une progression constante dans ses recettes.

Le succès des Huiles-Gaz est définitivement assuré; la Compagnie a déjà réuni la plus grande partie de son capital; les avantages qu'elle offre sont appréciés par le public.

On s'occupe toujours de la Compagnie métallurgique des Trois-Bassins.

J. PARADIS.

(Corresp. génér. de l'Industrie).

Nouvelles & Faits divers.

L'éclairage au gaz, cette invention admirable, a de graves inconvénients, parmi lesquels figurent au premier rang les dangers d'explosion. Les exemples d'accidents terribles causés par les explosions de gaz ne sont que trop fréquents. Il est vrai que l'autorité, justement préoccupée des moyens de prévenir cela, a, depuis longtemps, exigé que les tuyaux des établissements fussent à découvert; et à l'aide du flambage, c'est-à-dire en promenant une flamme le long de ces tuyaux, on reconnaît bien vite les fuites, si fuites il y a; mais on comprend tout ce que ce procédé a de dangereux dans les lieux confinés, dans les souterrains, etc.

M. Maccand a inventé un appareil à l'aide duquel les fuites sont découvertes sans peine et sans danger.

L'inventeur avait remarqué que le gaz sort quelquefois avec sifflement par les fuites. Or, voici son procédé: les tuyaux de conduite d'un établissement sont mis en communication avec une pompe foulante à laquelle se trouve adapté un manomètre à cadran. La pompe introduit de l'air dans les tuyaux à la pression de plusieurs atmosphères, dont le nombre et ses fractions sont indiqués par l'aiguille du cadran. Lorsque la pompe a foulé une quantité d'air suffisante, on ferme la communication avec la pompe, et, si le manomètre ne bouge pas, on est certain qu'il n'y a pas de fuite; si, au contraire, il indique une dépression, il est évident qu'il y a fuite, et l'on suit alors tous les tuyaux en continuant d'y introduire de l'air.

Le plus petit trou laisse passer de l'air, qui produit en s'échappant un sifflement d'autant plus vif que la pression est plus grande, et la fuite est trouvée sans danger d'explosion et sans perte de gaz.

M. Maccand a, pour l'exploitation de son système, fondé une société sous le titre de: *Compagnie du Cherche-Fuites Maccand*.

MM. Melon, Chabrier, Nicolle, Chopin, Tahan et Levent frères, entrepreneurs d'appareils à gaz, ont exploité ce système pour leur compte, sans se préoccuper du brevet de M. Maccand, et celui-ci les a, à raison de ce fait, traduits devant la police correctionnelle comme contre-facteurs.

M. Senard, avocat, se présente pour la compagnie du *Cherche-Fuites*.

M. Blanc, avocat des prévenus, cite divers documents qui, suivant lui, détruisent le brevet de M. Maccand et demande qu'une enquête soit faite.

L'organe du ministère public soutient la prévention contre les prévenus et conclut à ce qu'il leur soit fait application de la loi du 8 juillet 1844.

Le Tribunal, conformément à ces conclusions, a déclaré la validité du brevet Maccand, rejeté les moyens d'antériorité opposés, repoussé l'enquête demandée, validé les saisies opérées à la requête de la compagnie Maccand et condamné chacun des prévenus en 300 francs d'amende. Il a, en outre, ordonné l'insertion du jugement dans trois journaux au choix de M. Maccand & C. et aux frais des défenseurs, et a condamné ceux-ci aux dommages-intérêts à fournir par état par la compagnie Maccand.

— On lit dans l'*Union de la Sarthe*: Une arrestation importante, dans laquelle un agent de police a montré, au péril de ses jours, un grand courage et une grande énergie, a été faite samedi soir au Mans, sur la route d'Alençon.

La justice recherchait depuis quelque temps un forçat libéré du nom de Lefebvre, et plusieurs mandats d'amener avaient été lancés contre cet individu, sans que, jusqu'à présent, on eût réussi à les mettre à exécution. Lefebvre parvenant toujours à déjouer la surveillance dont il était l'objet. Cependant, la police avait eu connaissance que Lefebvre était venu plusieurs fois, dans ces derniers temps, chez un aubergiste demeurant route d'Alençon, et divers motifs lui faisaient supposer qu'il ne manquerait pas de s'y représenter.

En effet, samedi soir, l'agent de police Loyant, faisant sa tournée dans ce quartier, entra chez l'aubergiste, auquel il s'informa si Lefebvre avait reparu. L'aubergiste lui montra un individu qui était occupé en ce moment à terminer un repas, en lui faisant comprendre d'un signe que c'était précisément là l'homme qu'il recherchait. Loyant est vigoureux et brave; mais il était seul, l'homme auquel il avait affaire était d'une force herculéenne, et, d'après ses antécédents bien connus, il y avait tout lieu de s'attendre à ce qu'il ne se laisserait pas arrêter sans opposer de la résistance.

L'agent s'approche du forçat, et, le prenant par la douceur, lui dit qu'il était bien aise de le rencontrer; que son chef (M. le commissaire central) avait quelque chose à lui dire. Lefebvre, sans avoir l'air d'attacher une grande importance à cet incident, répondit à Loyant qu'il était prêt à le suivre, l'invita même à prendre quelque chose avec lui, et, un instant après, tous deux sortaient de l'auberge.

Ils avaient à peine dépassé le seuil de la maison, que Lefebvre, prenant les devants, se précipitait dans une ruelle détournée, et, faisant volte-face à l'agent qui s'était lancé après lui, dirigeait contre sa tête un pistolet dont il lâchait la détente. L'arme ayant par bonheur raté, le forçat la rejeta loin de lui, et se saisit rapide-

ment d'un poignard. Loyant était parvenu, pendant ce temps, à prendre à bras le corps son dangereux adversaire, et le serrait comme dans un étou. Mais Lefebvre, avec une énergie sauvage, frappait à coups redoublés le brave agent, qui parvenait bien à le gêner dans ses mouvements, mais non pas à l'empêcher de faire usage de son poignard.

Loyant en avait déjà reçu huit ou dix coups dont un assez profond à la cuisse, et sa tunique était percée de part en part; mais il tenait bon et appelait au secours. Le forçat de son côté, essayait de la main restée libre, de tirer de sa poche un autre pistolet dont il était armé et continuait de frapper avec le poignard. Fort heureusement quelques personnes courageuses vinrent mettre fin, non sans peine, à cette lutte dans laquelle les forces de Loyant commençaient à s'épuiser. Lefebvre fut saisi, garrotté, lié sur une brouette et conduit en ville dans cette position. La rage de ce forçat était telle, qu'il fut impossible de lui faire lâcher son poignard, et qu'on fut obligé de casser la lame dans ses mains. Les deux pistolets dont il était porteur étaient chargés jusqu'à la gueule.

Pendant qu'on le conduisait en prison, il vociférait des injures contre Loyant: « Il n'y avait que cette canaille là que je craignais, disait-il; j'aurais éreinté tous les autres avant qu'ils fussent venus à bout de moi. » D'autres propos tenus par ce malfaiteur laissent supposer que sa conscience pourrait bien être plus chargée qu'on ne l'avait cru d'abord.

L'agent Loyant, qui a si bravement payé de sa personne dans cette affaire, n'en est pas à son premier exploit; c'est un ancien militaire qui a servi honorablement dans le corps de la gendarmerie et s'est plusieurs fois signalé par des actes du plus beau dévouement à la cause de l'ordre.

— On vient de découvrir dans un petit village de Landau (Bavière rhénane) un crime dont les détails atroces font frémir. Il faut remonter jusque dans les jours de la plus épouvantable barbarie pour en trouver de rares et d'horribles exemples.

Dans ce village avait vécu, jusqu'en 1848, dans une bonne intelligence une famille aisée composée du père, de la mère, d'une fille et d'un fils. Cette famille occupait seule une maison assez vaste, qui était sa propriété. Il y a sept ans cette douce harmonie fut troublée par la passion qu'avait conçue pour un homme de basse condition la jeune fille de la maison, d'un âge assez avancé. Lepère ne pouvant déraciner cette passion par les prières et les menaces, résolut d'employer le traitement le plus épouvantable pour s'en venger. Il fit descendre sa fille dans la cave de la maison, la renferma dans un étroit caveau qu'il mure soigneusement, ne laissant qu'une étroite entrée pour y introduire de la nourriture. Pour expliquer la disparition soudaine de sa fille, le père dit à ses voisins qu'il l'a conduite dans une pension voisine. Peu de temps après il fit courir le bruit de sa mort.

Pendant sept ans cette malheureuse jeune fille est restée enfermée dans ce caveau. Tous les huit jours son père renouvelait sa couche de paille et lui portait un boisseau de pommes de terre hachées qui devaient lui servir de nourriture pendant une semaine. Il y a quinze jours à peine qu'un heureux accident est venu la délivrer. Une des servantes de la maison, dont les allées et venues du père avaient excitée la curiosité, se hasarda à pénétrer dans cette cave, dont l'approche était sévèrement interdite, et près de laquelle il était défendu de faire le moindre cri. Cette servante, après avoir chanté quelques instants, ne tarda pas à entendre un soupir étouffé; elle s'approche en tremblant du caveau d'où le bruit était parti, teappend l'épouvantable traitement que la jeune fille souffrait depuis sept ans. Elle court aussitôt avertir la justice, qui fait une descente sur les lieux et arrache la malheureuse jeune fille à son atroce captivité. Le père et la mère de ce cette infortunée créature sont entre les mains de la justice.

Cette malheureuse fille rendue enfin à la clarté du jour, offre le spectacle le plus hideux. Elle ne peut se soutenir sur ses jambes, dont les muscles repliés sur eux-mêmes, pendant un si long espace de temps, ont perdu toute leur élasticité; un poil épais recouvre tout son corps, et c'est à peine si on peut reconnaître une créature humaine dans ce corps horriblement amaigri par la souffrance.

Le mot de la charade insérée dans le dernier numéro est *Moulin*.

M. Joachim Léonard, marbrier, rue Saint-Maurice, N.° 9, à Roubaix (route de Tourcoing), a l'honneur d'informer les personnes qui auraient des inscriptions à faire graver sur pierre ou sur marbre que le prix de la gravure de chaque lettre ne coûtera que 5 centimes.

Les soins les plus minutieux sont apportés à la gravure qui lui est confiée. On peut se convaincre de la pureté et de la régularité de ses travaux, par l'inspection des monuments dont l'érection lui a été confiée dans les cimetières de Lille, de Fives et de Roubaix.

Le lundi et le jeudi, de deux heures à six heures, M. Joachim Léonard est visible à son quai de déchargement de Lille, établi au faubourg Saint-Maurice, près le cimetière.

A Roubaix, le bureau est ouvert tous les jours avant midi.

Malgré les nombreux essais tentés jusqu'à ce jour par différents fabricants, et les sacrifices qu'ils s'étaient imposés pour arriver à perfectionner le LUSTRAGE des fils et des cotons, on n'avait eu que des résultats de peu d'importance. Tous les produits de ce genre laissaient beaucoup à désirer.

On obtenait bien un fil brillant, mais ce n'était qu'au détriment de la souplesse de ce même fil.

Frappé de cet inconvénient grave, M. Henri QUEMBRE, de Wazemmes, après un travail assidu, vient de voir couronner du succès le plus complet son nouveau système de métiers à lustrer. Brillant inimitable, souplesse parfaite pour les fils ainsi que pour les cotons, tels sont les avantages qui assurent dès à présent la réputation de ces nouvelles machines.

Signaler les produits de M. Henri QUEMBRE, c'est lui rendre justice et tout à la fois rendre aussi un véritable service à l'industrie.

Prix moyen (à l'hectolitre) des marchés du département, plus Arras.

	Blé blanc.	Blé maccaud
Semaine courante . . .	32 81	28 09
Semaine précédente . .	34 38	30 64
Baisse . . .	1 57	2 55

TAXE DU PRIX DU PAIN

Pain de ménage, le kilogramme . . .	38 »
Pain de 2.° qualité, idem	44 »
Pain blanc, idem	50 »
Pain de fleur (dit pain-français), 125 gr. .	8 »
Les deux pains	10 »
Les quatre pains	32 »
Les huit pains	64 »

HEURES DE LA LEVÉE DES LETTRES au bureau de Roubaix.

Pour Paris, 8 ^h 15 ^m matin. — 7 ^h soir.
Pour Lille, 8 ^h 15 ^m matin. — 11 ^h 15 ^m mat. — 4 ^h 30 ^m soir. — 9 ^h soir.
Pour Tourcoing, 9 ^h 15 ^m matin. — 3 ^h 15 ^m soir. — 4 ^h 30 ^m soir. — 9 ^h soir.
Pour Lannoy, 3 ^h 45 ^m soir. — 9 ^h soir.
Pour Calais, 11 ^h 15 ^m matin. — 4 ^h 30 ^m soir. — 9 ^h soir.
Pour la Belgique, 9 ^h 15 ^m matin. — 3 ^h 15 ^m soir. — 9 ^h soir.

La clôture des affranchissements en numéraire et des chargements de lettres a lieu une heure avant le départ de chaque courrier; ils sont reçus de 7^h du matin à 6^h soir.

Le Bureau est ouvert:

En été, de 7^h du matin à 7^h du soir;
En hiver, de 7^h du matin à 6^h du soir;
Les dimanches et jours fériés, le bureau est fermé à 3^h après midi.

ART. 202 de l'instruction générale sur le service des postes. — Nul, soit fonctionnaire, soit particulier, ne doit insérer dans les lettres ou autres objets de correspondance confiés à la poste, ni effets au porteur, ni espèces monnayées, ni matières d'or ou d'argent, ni bijoux, ni diamants, ni autres objets précieux. (Arrêt du Conseil du 31 mai 1786, — lois des 22 août 1791 et 5 nivose an V.)

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

Bulletin commercial.

Bourse des Marchandises de Paris du 3 sept.

HUILES: Colza, la tonne	122 »
— en fûts	123 50
— épurée	131 50
ESPRIT 3/6: Disponible Montpellier . .	» »
— Cour. du mois, 36°, 1 ^{re} q.	» »
SAVONS: Disponible	97 50
— Bonne qualité	96 50
SUIF DE FRANCE	139 50

Halle aux farines de Paris du 3 sept.

Arrivages	7579 quint. 49 k. far.
Ventes	7663 — 61 —
Restant	7162 — 05 —
Cours moyen du jour	59 74
Cours taxe quinzaine	» »

MARCHÉ DE BERGUES du 1 sept.

GRAINS ET GRAINES.	Pois jaunes . . . » »
Blé blanc	Pois bleus . . . » »
Blé 1 ^{re} qualité	Vescès » »
Blé 3 ^e qualité	Sarrasin » »
Seigle	Caméline » »
Orge	Graine de lin . . . 25 85
Avoine	Colza d'été » »
Fèves	Colza d'hiver . . . 30 24
Haricots	Pommes de terre. 4 74

MARCHÉ DE CAMBRAI du 2 sept.

GRAINS ET GRAINES.	Colza ép. » »
Blé 1 ^{re} q. 24 » à 33 »	Éillette q. 132 » à »
Scourg. . 14 50 à 15 »	id. 2 ^e . 127 » à »
Seigle . . 14 » à 15 »	id. rousse 104 » à »
Avoine . 7 » à 8 50	Chanvre » »
Colza . . 26 » à 31 75	Caméline » »
Éillette . 25 » à 28 50	Lin » »
Lin . . . 21 » à 28 50	
	TOURTEAUX.
	Colza . . 14 » à 15 50
	Éillette . 13 50 à 15 »

MARCHÉ D'ARMENTIÈRES du 1 sept.

Blé	33 04	Pois	25 50
Haricots	20 »	Pommes de terre. 6 50	
Féverolles	17 50	Beurre le kil.	2 40

MARCHÉ D'ARRAS du 3 sept.

GRAINS ET GRAINES.	HUILES.
Blé blanc. 29 » à 31 50	Œill. s. 29 » à 130 »
Blé roux. 25 » à 30 »	A froid. 125 » à »
Seigle . . 14 » à 16 25	Rousse. 103 » à »
Scourg. . 13 » à 15 »	Colzab. 109 » à »
Avoine . 7 » à 9 »	Id. à cl. » »
Éillettes . 27 » à 29 »	Id. p. q. 115 » à »
Colza . . 26 » à 32 25	Lin . . . 101 » à »
Lin . . . 26 50 à 28 »	Camel . 103 » à »
Caméline. 27 » à 28 »	
Pamelle . 13 » à 15 »	TOURTEAUX.
Orge . . . » à »	Œillet. 13 75 à 14 »
	Colza . 16 » à »
	Lin . . 24 » à »
	Camel . » à »
	Chanvr. » à »
	FARINES.
1 ^{re} qual. 57 » à 58 »	
2 ^e id. 55 » à »	
3 ^e id. 53 » à »	

PRIX DES HUILES A LILLE le 4 sept.

	GRAINES.	HUILES
Colza	27 » 31 » 110 » » »	
Éillette bon goût	28 » 29 » » » »	
Idem rousse	28 » 29 » » » »	
Caméline	26 » 28 » » » »	
Chanvre	» » » » »	
Lin (du pays)	25 » 30 » 104 » »	
Idem (étranger)	» » » » » 103 50 » »	
huile épurée pour quinquet l'hec. . . .	116 »	
idem. pour réverbères	114 »	

BOURSE DE PARIS DU 4 SEPT.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 p. 100.	70 55	» 10	» »
4 1/2 p. 100	95	» 50	» »
Act. de la Banc. 4125	» »	» 25	» »